



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-357

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-07-16-00017 - Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2026-328 portant modification de l'arrêté préfectoral du 3 octobre 1960 autorisant la création d'une officine de pharmacie à Hallennes-Lez-Haubourdin (59320) (2 pages)

Page 3

Licence n° 59#000982

Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2026-328 portant modification de l'arrêté préfectoral du 3 octobre 1960 autorisant la création d'une officine de pharmacie à Hallennes-Lez-Haubourdin (59320)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article R.5125-11 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Amghar (Yann-Gaël) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 1960 autorisant la création d'une officine de pharmacie à Hallennes-Lez-Haubourdin (59320) et attribuant le numéro de licence 59#000982 à ladite officine ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 25 juin 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu le certificat de numérotage émanant de la mairie de la commune d'Hallennes-Lez-Haubourdin, du 12 juin 2026, indiquant que l'officine de pharmacie, ayant le numéro de licence 59#000982, se situe 15 rue du Général De Gaulle à Hallennes-Lez-Haubourdin (59320) ;

Considérant qu'en application de l'article R.5125-11 du code de la santé publique, toute modification de l'adresse de l'officine sans déplacement est portée à la connaissance du directeur général de l'agence régionale de santé qui prend en compte cette modification dans un arrêté modificatif de la licence de l'officine ;

ARRETE

Article 1 – L'officine de pharmacie, dont le numéro de licence est 59#000982, se situe 15 rue du Général De Gaulle à Hallennes-Lez-Haubourdin (59320).

Article 2 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

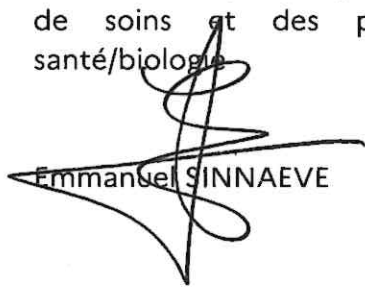
Article 3 – Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Franck KUZNIAK, représentant de la SELARL « PHARMACIE KUZNIAK ».

Article 4 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 16 JUIL. 2026

Pour le directeur général de l'ARS et
par délégation,

Le sous-directeur de la performance,
de l'efficacité, de la qualité de l'offre
de soins et des produits de
santé/biologie


Emmanuel SINNAEVE